

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ET AFFAIRES
CONSULAIRES



PROGRAMME 151

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2020, l'exécution budgétaire du programme 151, ses missions consulaires et ses objectifs de performance ont été fortement marqués par la pandémie de Covid-19.

Budgétairement, le programme 151 est composé de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger », qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment des dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également des dépenses liées aux élections et celles d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) ;
- Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) » qui est dédiée à l'aide à la scolarité. Cette action mobilise les crédits nécessaires à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes ;
- Action 3 : « Instruction des demandes de visas » qui correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes, menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Cette action consomme des crédits de titre 2 (dépenses de personnel) ainsi que des crédits non budgétaires issus du fonds (européen) de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation.

Les crédits ouverts en LFI 2020 pour le programme 151 HT2 étaient de 135,7 M€. Après application de la réserve de précaution de 4 %, 128,3 M€ en AE et CP étaient initialement disponibles, hors reports.

Le 30 avril 2020, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un dispositif de soutien aux Français à l'étranger afin de répondre aux besoins accrus de nos compatriotes, fragilisés par la crise sanitaire de Covid-19. Ce plan, financé par la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR3), était entre autres destiné à :

- soutenir les familles ayant des enfants scolarisés dans le réseau des établissements de l'enseignement français. Un abondement de 50 M€ sur le programme 151 est venu compléter les 99,1 M€ initialement prévus, après réserve, au titre de l'aide à la scolarité. Sur ces 50 M€, 41,7 M€ ont été versés à l'AEFE afin de faire face aux besoins complémentaires induits par la crise, soit un versement total à l'AEFE de 140,8 M€ en gestion 2020 au titre des campagnes de bourses scolaires 2020 et 2021. Une partie du reliquat a été redéployée vers les affaires sociales (cf. infra) ;
- aider les Français à l'étranger impactés par la crise en mettant en place un secours occasionnel de solidarité (SOS) à destination des foyers les plus modestes. L'abondement de 50 M€ obtenu au titre de l'aide sociale en LFR3 ayant été gelé, le financement du SOS a été assuré par le redéploiement de marges identifiées sur le programme 151 et d'une partie du reliquat des crédits obtenus au titre de l'aide à la scolarité en LFR3 (voir supra). Au total, un peu plus de 4,7 M€ d'aides ont été allouées pour près de 30 000 SOS, en complément des 13,4 M€ octroyés à un peu plus de 4 000 bénéficiaires dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger de mars 2020. En parallèle, 2,2 M€ de subventions ont été attribuées aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) qui ont aussi porté assistance aux Français en difficulté, soit 1,8 M€ de plus que les crédits initialement prévus, et la subvention de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) a été augmentée de 0,6 M€, la portant donc à 0,9 M€.

Par la suite, la loi du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR4) a annulé 9 360 071 € en AE et 9 819 155 € en CP sur le programme 151, correspondant principalement à la réserve de précaution et à un ajustement

du montant alloué aux bourses scolaires. Le décret n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 a aussi autorisé le virement de 2 713 907 € vers le programme 209.

En prenant en compte les reports obtenus, le disponible du programme 151 HT2 en 2020 s'est finalement établi à 172 320 259 € en AE et 172 818 527 € en CP. La consommation des crédits du programme 151 s'établit à 170 648 639 € en AE et 170 672 490 € en CP, soit 99 % des crédits disponibles en AE et en CP.

Pour information, 25 M€ des 50 M€ obtenus au titre de l'aide sociale en LFR3, puis gelés, ont été octroyés en reports en 2021 pour prolonger l'aide aux Français les plus modestes *via* le secours occasionnel au regard des effets anticipés de la crise sanitaire sur le prochain exercice. Aussi, en raison du report des élections consulaires, initialement prévues en mai 2020 et décalées à 2021, la majeure partie des crédits dédiés en 2020, soit 2,2 M€, sont reportés en 2021.

Dans le cadre de la démarche de performance, le programme 151 s'est vu attribuer deux objectifs, dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- Objectif 1 : « Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire », qui mesure le nombre de documents consulaires, dans divers domaines (état civil, visas, administration des Français) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents ;
- Objectif 2 : « Simplifier les démarches administratives », qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

Afin d'assurer son soutien aux Français en difficulté (résidents et de passage), l'activité des postes s'est tout naturellement recentrée au début de la crise sur les services indispensables (aide au retour, appui aux compatriotes en situation de vulnérabilité et versement d'aides, délivrance de laissez-passer par exemple).

Par la suite, les déconfinements différenciés selon les pays et la réouverture partielle des frontières extérieures de l'Europe ont permis une reprise progressive des activités consulaires, dans certains cas à un niveau équivalent à la situation antérieure (à l'exception toutefois de la délivrance des visas qui a été très affectée par la pandémie), dans d'autres cas plus mesurée, notamment en raison notamment de méthodes de travail ayant dû être adaptées au contexte sanitaire (télétravail, rendez-vous obligatoires, présentiel réduit en rotation, etc.).

En conséquence, les objectifs de performance prévus pour 2020 n'ont globalement pas pu être atteints, en particulier l'objectif 1 qui mesure le nombre de documents délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance.

L'objectif 2 « simplification des démarches administrative », qui suit la dématérialisation, n'a pas été impacté par la crise sanitaire et reste stable.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire
INDICATEUR 1.1	Nombre de documents délivrés par ETPT
INDICATEUR 1.2	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres
OBJECTIF 2	Simplifier les démarches administratives
INDICATEUR 2.1	Dématérialisation des services consulaires

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
1. Administration des Français (réseau)	Nb	98	130	105	80	83	180
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	86	61	92	59	63	105
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1385	1676	1430	1350	1450	1450
4. Visas (réseau)	Nb	421	415	430	150	93	400

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNIS, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

INDICATEUR mission

1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
1. Passeports (réseau)	jours	13	15,6	11,3	21	23	10
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	23	19	20	23	24	28
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	jours	49	55	23	80	79	23
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	6,5	15,5	5	10	5	3
5. Visas court séjour	jours	4,1	4,84	3	2,5	4,7	2,5

Commentaires techniques

Source des données:

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1), (2), et (3) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(4): donnée communiquée par le service central d'état civil

(5): donnée extraite de l'application réseau mondial (RMV)

Méthode de calcul:

Passeports et CNIS (cartes nationales d'identité sécurisées) :

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Etat civil:

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'Etat civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1^{er} septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a désormais compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 94% des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

Pour mémoire, la lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services de renseignement ou d'assistance consulaire apportés à nos compatriotes. Ce dernier point prend toute son importance dans le contexte de l'année 2020.

Administration des Français (réseau)

La pandémie de Covid-19 a entraîné la fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne ainsi qu'une forte diminution voire un arrêt des déplacements. Les équipes consulaires ont dû, au plus fort de la crise, se concentrer sur des services d'urgence comme le retour au printemps 2020 (avril à juin) des Français de passage à l'étranger mais aussi celui de compatriotes installés sur place désireux de rentrer en France (370 000 personnes au total) et l'assistance aux compatriotes en situation de vulnérabilité (dispositif de soutien médical, social et éducatif). Conséquemment, le volume de documents « administration des Français » (dont les passeports et les cartes nationales d'identité) sollicités par les usagers et traités par les postes consulaires dans le réseau a fortement diminué.

Etat civil (SCEC)

Les cibles "établissement et transcription" (2) et « exploitation » (3), qui traitent de l'activité « état civil » en France, ont aussi été impactées par la crise sanitaire, en particulier l'établissement et la transcription d'actes.

En effet, cette activité, réalisée par le service central d'état civil à Nantes, a été totalement interrompue durant le premier confinement. En outre, en raison de retards conséquents pris dans la signature de décrets de naturalisation, 4 200 projets d'actes d'état civil d'étrangers naturalisés (sur 38 500 en 2020) demeurent en instance début 2021.

Concernant l'exploitation, malgré des difficultés liées à l'impossibilité de traiter les dossiers papier à distance (livrets de famille, apposition de mentions entre autres) durant le premier confinement, une réorganisation du travail a par la suite permis de résorber le stock cumulé.

Visas (réseau)

La fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne ainsi qu'une forte diminution des déplacements internationaux a provoqué une très forte chute de l'activité "visas" dans le réseau consulaire et explique la baisse significative de cet indicateur.

1.2 DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

Passeports ordinaires et cartes nationales d'identité sécurisées (réseau)

Les délais de délivrance de ces titres de voyage se sont allongés en raison de la crise sanitaire. En effet leur acheminement, effectué par trafic aérien, a été fortement perturbé de mars à juin 2020. De plus, le confinement imposé dans les pays a empêché les usagers de se déplacer vers les postes consulaires pour se voir remettre leurs titres. En ce sens, le délai de remise de titre de voyage a été exceptionnellement prorogé au-delà du délai légal de 3 mois.

Etat civil - transcription des actes (réseau)

Malgré la reprise progressive des activités consulaires dans les postes, le délai de transcription des actes d'état civil dans le réseau reste en dessous de la cible fixée dans le cadre du projet annuel de performance (PAP). En effet, les postes consulaires sont restés mobilisés par des actions prioritaires liés au traitement de la crise sanitaire et économique tout au long de l'année.

Etat civil - exploitation des actes (SCEC)

Suite à la mobilisation totale des agents du service central d'état civil en 2019 pour résorber un important stock de demandes dématérialisées, une réorganisation du travail a été opérée. Elle permet aujourd'hui de respecter la cible de délai moyen.

Visas

Le délai moyen de traitement ne correspond pas à la cible fixée. En 2020, la crise sanitaire (fermeture des frontières) a en effet largement entravé le travail de nos postes ce qui, ajouté au retard pris dans le déploiement de France Visas, a impacté cet objectif.

OBJECTIF**2 – Simplifier les démarches administratives****INDICATEUR****2.1 – Dématérialisation des services consulaires**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	92	94	94	95	96	94
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	39	44	44	42	42	44

Commentaires techniquesSource des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le **taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil** est très élevé et stable depuis plusieurs années. Une légère baisse des demandes par voie postale peut encore être anticipée. En matière d'exploitation des actes, le futur registre de l'état civil électronique sera une étape supplémentaire dans la dématérialisation de la délivrance des actes mais n'aura pas d'incidence sur la dématérialisation de la demande. A noter que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur le taux de dématérialisation de la demande.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les Français de l'étranger ont été invités à privilégier la dématérialisation de certaines démarches administratives afin que les postes consulaires puissent, en retour, se concentrer sur les services indispensables à la gestion de crise. Ainsi, l'**inscription au registre des Français établis hors de France** par voie dématérialisée sur le site "service-public.fr" a été favorisée. Cette cible est donc stable et devrait augmenter dans les années à venir.

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252 170 642 710	12 580 377 7 316 279	442 374	17 805 000 21 912 809	212 244 629 200 314 172	212 244 629
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		2 542		105 310 000 140 797 600	105 310 000 140 800 142	105 310 000
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421 57 177 634	177 036			54 978 421 57 354 670	55 303 421
Total des AE prévues en LFI	236 837 673	12 580 377	0	123 115 000	372 533 050	372 858 050
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 745 548	+202 500 (hors titre 2)			+1 948 048	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-7 613 376	+88 622 382 (hors titre 2)			+81 009 006	
Total des AE ouvertes	230 969 845	224 520 259 (hors titre 2)			455 490 104	
Total des AE consommées	227 820 344	7 495 856	442 374	162 710 409	398 468 983	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252 170 642 710	12 580 377 7 383 420	442 374	17 805 000 21 897 008	212 244 629 200 365 512	212 244 629
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		2 542		105 310 000 140 797 600	105 310 000 140 800 142	105 310 000
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421 57 177 634	149 547			54 978 421 57 327 181	55 303 421
Total des CP prévus en LFI	236 837 673	12 580 377	0	123 115 000	372 533 050	372 858 050
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 745 548	+202 500 (hors titre 2)			+1 948 048	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-7 613 376	+89 120 650 (hors titre 2)			+81 507 274	
Total des CP ouverts	230 969 845	225 018 527 (hors titre 2)			455 988 372	
Total des CP consommés	227 820 344	7 535 508	442 374	162 694 608	398 492 834	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	183 523 916 173 162 179	12 585 128 12 798 532	18 061 000 16 956 548	214 170 044	214 170 044 202 917 259
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			105 300 000 101 634 093	105 300 000	105 300 000 101 634 093
03 – Instruction des demandes de visa	54 770 324 58 021 838	356 085		54 770 324	55 240 324 58 377 923
Total des AE prévues en LFI	238 294 240	12 585 128	123 361 000	374 240 368	374 710 368
Total des AE consommées	231 184 017	13 154 617	118 590 641		362 929 275

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	183 523 916 173 162 179	12 585 128 12 743 310	18 061 000 16 951 085	214 170 044	214 170 044 202 856 573
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			105 300 000 101 634 093	105 300 000	105 300 000 101 634 093
03 – Instruction des demandes de visa	54 770 324 58 021 838	352 883		54 770 324	55 240 324 58 374 721
Total des CP prévus en LFI	238 294 240	12 585 128	123 361 000	374 240 368	374 710 368
Total des CP consommés	231 184 017	13 096 193	118 585 178		362 865 388

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	231 184 017	236 837 673	227 820 344	231 184 017	236 837 673	227 820 344
Rémunérations d'activité	189 875 747	193 964 505	187 184 284	189 875 747	193 964 505	187 184 284
Cotisations et contributions sociales	40 656 738	41 725 105	39 935 515	40 656 738	41 725 105	39 935 515
Prestations sociales et allocations diverses	651 532	1 148 063	700 544	651 532	1 148 063	700 544
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 154 617	12 580 377	7 495 856	13 096 193	12 580 377	7 535 508
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 154 617	12 580 377	7 495 856	13 096 193	12 580 377	7 535 508
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	442 374	0	0	442 374
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	442 374	0	0	442 374
Titre 6 – Dépenses d'intervention	118 590 641	123 115 000	162 710 409	118 585 178	123 115 000	162 694 608
Transferts aux ménages	115 003 323	119 410 000	158 880 213	114 997 859	119 410 000	158 880 413
Transferts aux entreprises	30 000	0	10 000	30 000	0	10 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Transferts aux autres collectivités	3 557 318	3 705 000	3 820 196	3 557 318	3 705 000	3 804 196
Total hors FdC et AdP		372 533 050			372 533 050	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-5 867 828			-5 867 828	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+88 824 882			+89 323 150	
Total*	362 929 275	455 490 104	398 468 983	362 865 388	455 988 372	398 492 834

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	1 633 158	100 000	1 745 548	1 633 158	100 000	1 745 548
Autres natures de dépenses		225 000	202 500		225 000	202 500
Total	1 633 158	325 000	1 948 048	1 633 158	325 000	1 948 048

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2020	1 645 548		1 645 548					
Total	1 645 548		1 645 548					

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2020	100 000	202 500	100 000	202 500				
Total	100 000	202 500	100 000	202 500				

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		696 360		700 244				
Total		696 360		700 244				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020				953 468				
Total				953 468				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						2 713 907		2 713 907
08/12/2020					4 736 753		4 736 753	
Total					4 736 753	2 713 907	4 736 753	2 713 907

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		100 000 000		100 000 000				
30/11/2020					2 876 623	9 360 071	2 876 623	9 819 155
Total		100 000 000		100 000 000	2 876 623	9 360 071	2 876 623	9 819 155

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
	1 745 548	100 898 860	1 745 548	101 856 212	7 613 376	12 073 978	7 613 376	12 533 062

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252 170 642 710	30 385 377 29 671 461	212 244 629 200 314 172	181 859 252 170 642 710	30 385 377 29 722 802	212 244 629 200 365 512
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		105 310 000 140 800 142	105 310 000 140 800 142		105 310 000 140 800 142	105 310 000 140 800 142
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421 57 177 634	177 036	55 303 421 57 354 670	54 978 421 57 177 634	149 547	55 303 421 57 327 181
Total des crédits prévus en LFI *	236 837 673	135 695 377	372 533 050	236 837 673	135 695 377	372 533 050
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-5 867 828	+88 824 882	+82 957 054	-5 867 828	+89 323 150	+83 455 322
Total des crédits ouverts	230 969 845	224 520 259	455 490 104	230 969 845	225 018 527	455 988 372
Total des crédits consommés	227 820 344	170 648 639	398 468 983	227 820 344	170 672 490	398 492 834
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 149 501	+53 871 620	+57 021 121	+3 149 501	+54 346 037	+57 495 537

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	236 837 673	136 278 900	373 116 573	236 837 673	136 278 900	373 116 573
Amendements	0	-583 523	-583 523	0	-583 523	-583 523
LFI	236 837 673	135 695 377	372 533 050	236 837 673	135 695 377	372 533 050

Suite à un amendement minorant de 583 523 € les AE/CP, les crédits hors titre 2 du programme 151 s'établissent en LFI 2020 à 135 695 377 € en AE et en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est intervenue en 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Hors titre 2

Aucun dégel de la réserve de précaution n'a été demandé en gestion sur le HT2.

Les mouvements réglementaires suivants sont intervenus en cours de gestion :

- Un arrêté de report (FDC) du 29 janvier 2020 a ouvert des crédits à hauteur de 696 360 € en AE et 700 244 € en CP. Un second arrêté de report du 17 février 2020 a ouvert des crédits à hauteur de 953 468 € en CP.
- Suite à la mise en place du dispositif de soutien aux Français à l'étranger, la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a abondé le programme 151 de 100 M€, dont 50 M€ au titre de l'aide à la scolarité et 50 M€ au titre de l'aide sociale.
- La loi du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 9 360 071 € en AE et 9 819 155 € en CP sur le programme 151, correspondant principalement à la réserve de précaution et à un ajustement du montant alloué aux bourses scolaires.
- Un virement de 2 713 907 € en AE et CP du programme 151 vers le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » a été formalisé par décret n° 2020-1449 du 24 novembre 2020.

Titre 2

Les crédits de titre 2 votés en loi de finances initiale pour 2020 étaient de 236,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dont 28,5 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Après application du taux de réserve de précaution de 0,5%, la dotation de crédits de titre 2 était de 235,6 M€ (dont 28,4 M€ de crédits CAS « pensions »).

Les principaux mouvements qui modifient les crédits ouverts en cours d'exercice 2020 sont les suivants :

- deux rattachements de crédits de titre 2 au bénéfice du programme 151 par la voie :

1/ d'un fonds de concours n°1-1-00333 d'un montant de 0,1 M€ dans le cadre du soutien opérationnel de l'Union européenne et dédié à la sécurité intérieure - frontières et visas ;

2/ d'une attribution de produit n°2-2-00475 d'un montant de 1,6 M€ correspondant aux recettes additionnelles de droits de visas.

- un décret de virement n°2020-1538 du 8 décembre 2020 à destination du programme 105, pour 4,7 M€ dont 0,6 M€ de crédits CAS « Pensions » ;
- une annulation de 2,87 M€ de crédits de titre 2 dans le cadre de la LFR4 (dont 0,44 M€ de crédits CAS "Pensions");
- un dégel technique de la réserve de précaution annulée en LFR4 à hauteur de 1,18 M€ de crédits de titre 2 dont 0,14 M€ de crédits CAS "Pensions".

Après réalisation de ces mouvements, les crédits de titre 2 ouverts en 2020 se sont élevés à 230,9 M€ dont 27,5 M€ de crédits CAS « Pensions » sur le programme 151.

Au 31 décembre 2020, le programme 151 "Français à l'étranger et affaires consulaires" a consommé 99% des crédits disponibles. Ainsi, l'exécution 2020 est de 227,8 M€ de crédits de titre 2 dont 27,33 M€ de crédits CAS « Pensions ». Le programme 151 laisse un solde de fin de gestion de l'ordre de 3,15 M€ dont 0,18 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Ce solde résulte en partie de la crise sanitaire qui a entraîné une sous-consommation de l'enveloppe des vacances à l'étranger sur le programme 151, liée à la baisse de l'activité visas.

En outre, l'épidémie de Covid-19 a entraîné des vacances de postes liées à des démissions et à des prises de postes retardées pour les G3, notamment à l'étranger.

Enfin, certaines mesures de licenciements nécessaires à la suppression de postes de G5 ont dû être reportées du fait des difficultés conjoncturelles causées par la crise sanitaire pour les agents.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 151 bénéficie de deux fonds de concours et d'une attribution de produits :

- le fonds de concours n° 1-1-00009 « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas », qui a été doté sur le HT2 de 696 360 € en AE et 700 244 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2019 et a bénéficié de subventions au titre des fonds européens d'un montant de :

- 52 500 € au titre de l'avance du projet Audit des services des visas / Fonctionnement-externalisation (FSI-V-19-596),
- 97 500 € au titre de l'avance du projet Rénovation des services des visas des ambassades et des consulats (FSI-V-19-598),
- 52 500 € au titre de l'avance du projet Formation des agents des services des visas (FSI-V-19-599).

- le fonds de concours n°1-1-00333 « Remboursement par les fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas », qui a bénéficié sur les crédits de titre 2 de 100 000 € au titre du 1er acompte du projet Rémunération d'agents locaux employés dans les services des visas des postes diplomatiques et consulaires à forte représentation Schengen (FSI-SOV-14-151). Ce rattachement de crédits étant intervenu courant octobre 2020, le report sur l'exercice 2021 a été accordé ;

- l'attribution de produits n° 2-2-00475 « Recettes additionnelles de droits visas », a permis d'abonder les crédits de titre 2 d'un montant de 1,6 M€ conformément au mécanisme permettant de financer des vacances.

Compte tenu de la baisse du recours aux ADL vacataires, que ces crédits rémunèrent, dans les services visas des consulats, liée au contexte pandémique, une sous-consommation de ces crédits a pu être notée. Ainsi, 0,48 M€ ont été consommés soit 29 % des crédits rattachés à l'attribution de produit n° 2-2-00475 laissant un solde de 1,16 M€.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 184 188	7 427 815	8 612 003	1 184 188	7 427 815	8 612 003
Surgels	0	50 000 000	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 184 188	57 427 815	58 612 003	1 184 188	57 427 815	58 612 003

Aucun dégel de la réserve de précaution n'a été demandé en gestion sur le HT2.

Crédits de titre 2 :

En fin de gestion 2020, il a été procédé à un dégel technique de la réserve de précaution du programme 151 à hauteur de 1,18 M€ dont 0,14 M€ de crédits CAS "Pensions" en vue de son annulation en loi de finances rectificative.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	467,66	507,00	0,00	472,45	-34,55
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 060,70	1 050,00	0,00	1 031,35	-18,65
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	98,54	95,00	0,00	83,45	-11,55
1105 – Agents de droit local	0,00	1 575,45	1 585,00	0,00	1 563,40	-21,60
Total	0,00	3 202,35	3 237,00	0,00	3 150,65	-86,35

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+4,79	+15,29	-10,50
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	+4,00	-33,35	-30,60	-2,75
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	-15,09	+5,48	-20,57
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	-12,05	+23,57	-35,62
Total	0,00	0,00	+4,00	-55,70	+13,74	-69,44

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3 151 ETPT pour une dotation de 3 237 ETPT (soit 97,3% de la dotation). L'approche par catégorie LOLF est présentée dans la partie relative au programme 105 (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

Les corrections techniques correspondent au rétablissement nécessaire d'écarts liés à des arrondis sur les dates moyennes d'entrée et/ou sortie, ou de distorsions liées à l'existence des flux entre programmes en cours d'année (les corrections techniques en catégorie G2 étant neutres sur l'ensemble du périmètre ministériel), ou encore l'effet report, pris en compte pour les transferts, alors que ceux-ci n'apparaissent plus dans les flux en 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	93,00	62,00	7,91	84,92	0,00	8,91	-8,08	+2,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	177,10	0,00	8,82	165,25	0,00	8,72	-11,85	-14,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	108,09	0,00	6,28	74,00	0,00	6,52	-34,09	+3,00
1105 – Agents de droit local	441,00	0,00	7,66	464,45	0,00	8,85	+23,45	-13,00
Total	819,19	62,00		788,62	0,00		-30,57	-22,00

Nota : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	507,00	472,65	0,00	0,00	0,00	474,00
Services à l'étranger	2 635,00	2 595,00	0,00	0,00	4,00	2 604,00
Autres	95,00	83,00	0,00	0,00	0,00	63,00
Total	3 237,00	3 150,65	0,00	0,00	4,00	3 141,00

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle pour le PAP les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 777,4 ETPT (73%) à l'étranger et à 671,5 ETPT (27%) en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 390,00	2 326,65
03 – Instruction des demandes de visa	847,00	824,00
Total	3 237,00	3 150,65
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 0

Les informations relatives à l'emploi d'apprentis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont inscrites au programme n°105.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines pour le périmètre ministériel est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	189 875 747	193 964 505	187 184 284
Cotisations et contributions sociales	40 656 738	41 725 105	39 935 515
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	27 864 336	28 537 673	27 325 633
– Civils (y.c. ATI)	27 864 336	28 537 673	27 325 633
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	12 792 402	13 187 432	12 609 883
Prestations sociales et allocations diverses	651 532	1 148 063	700 544
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	231 184 017	236 837 673	227 820 344
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	203 319 681	208 300 000	200 494 711
FdC et AdP prévus en titre 2		100 000	

En 2020, la ventilation des crédits de titre 2 du programme 151 se répartit comme suit :

Programme 151	Catégorie 21 Rémunérations d'activités	Catégorie 22 Cotisations et contributions sociales	CAS "Pensions civiles"	Catégorie 22 hors CAS Pensions	Catégorie 23 Prestations sociales et allocations diverses	Total hors CAS	Total CAS compris
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	140 205 361	29 912 625	20 494 225	9 418 401	524 724	150 148 486	170 642 710
03 – Instruction des demandes de visa	46 978 923	10 022 890	6 831 408	3 191 482	175 820	50 346 226	57 177 634
Total	187 184 284	39 935 515	27 325 633	12 609 883	700 544	200 494 711	227 820 344

La catégorie 23 "Prestations sociales et allocations diverses" intègre notamment le versement de l'allocation de retour à l'emploi à 14 contractuels pour un montant de 0,09 M€ sur le programme 151.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2019 retraitée	201,52
Exécution 2019 hors CAS Pensions	203,32
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,80
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,19
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-1,61
Impact du schéma d'emplois	-5,22
EAP schéma d'emplois 2019	-2,38
Schéma d'emplois 2020	-2,84
Mesures catégorielles	0,82
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,76
GVT positif	2,04
GVT négatif	-0,28
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,58
Indemnisation des jours de CET	0,16
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,74
Autres variations des dépenses de personnel	2,19
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,05
Autres variations	2,14
Total	200,49

Le socle d'exécution 2019 hors CAS Pensions du programme 151 à hauteur de 203,13 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat et le compte épargne-temps, et la consommation en 2019 de l'attribution de produits « visas » (1,61 M€).

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,16 M€ au titre du compte épargne-temps et 0,47 M€ au titre de la prime COVID versée aux agents et -1,2 M€ au titre des effets baissiers de la crise sanitaire ayant entraîné une sous-consommation de l'enveloppe des vacances à l'étranger sur le programme 151, liée à la baisse de l'activité visas.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme est évalué à 2,04 M€ (soit 1,02% de la masse salariale hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,3 M€ (-0,14 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 1,76 M€ (-0,88 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » intègre principalement les autres composantes sociées de la dépense et notamment, pour un montant de 0,7 M€ pour le programme 151, la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2020 en 2019 et la fin de gestion 2020, ainsi que la perte au change des rémunérations des agents de droit local.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	47 759	54 370	48 854	42 176	48 803	43 139

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 205	140 883	140 759	134 932	137 580	137 323
1103 – CDD et volontaires internationaux	66 868	76 330	75 941	61 699	69 832	70 805
1105 – Agents de droit local	26 348	24 559	23 936	22 179	20 673	20 147

Un commentaire d'explication des coûts se trouve dans la partie relative au programme n°105.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						50 120	75 180
Extension en année pleine		G1/G3	Tous	09-2019	8	50 120	75 180
Mesures statutaires						150 962	150 962
Protocole PPCR	728	G1/G2	Tous corps	01-2020	12	150 962	150 962
Mesures indemnitaires						619 062	685 622
Revalorisation CDD/CDI AC	3	G1/G3	CDI et CDD	07-2020	6	2 069	4 138
Création d'un CIA pour les CDI et CDD	11	G1/G3	CDI et CDD	01-2020	12	22 214	22 214
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	14	G1/G3	Tous corps	06-2020	7	30 501	52 287
Mesures en faveur des agents de droit local	376	G5	Agents de droit local	02-2020	11	469 748	512 452
Révision du CIA titulaires	466	G1	Tous corps	01-2020	12	94 530	94 530
Total						820 144	911 764

L'enveloppe consacrée au retour catégoriel a été consommée à hauteur de 0,8 M€ sur le programme 151. Sa répartition est restée conforme aux prévisions, avec de légers ajustements, notamment pour abonder l'enveloppe dédiée à la création d'un bonus annuel pour les agents contractuels.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 224 520 259	CP ouverts en 2020 * (P1) 225 018 527
AE engagées en 2020 (E2) 170 648 639	CP consommés en 2020 (P2) 170 672 490
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 224 105
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 53 871 620	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 169 448 385

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 510 840					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 510 840	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 224 105	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 286 735	
AE engagées en 2020 (E2) 170 648 639	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 169 448 385	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 200 254	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 486 989	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 1 371 830
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 115 159

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 s'établissent à **1 486 989 €**, dont **661 633 M€** de restes et charges à payer.

Le montant total des charges à payer est de **128 240 €**. Il correspond principalement à des factures liées aux projets de modernisation de l'administration consulaire (99 k€, notamment une facture de l'UGAP dans le cadre du

développement du Registre de l'état civil électronique de 93 k€) et à la prise en charge en toute fin d'exercice d'hospitalisations et de rapatriements de Français en difficulté à l'étranger.

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à **533 393 €** (CP uniquement), et correspond principalement à :

1. Des dépenses liées au développement, à la maintenance et à la sécurisation de la solution de vote par internet pour les élections consulaires, à hauteur de 285 k€, principalement dans le cadre du marché Scytl (prolongé suite au report des élections en 2021). La majorité des engagements 2020 avec Scytl et le prestataire du nouveau marché en vue des élections législatives de 2022, ayant basculé en 2021, sont cependant programmés de manière pluriannuelle et seront pris en charge par des CP 2021.
2. Des dépenses liées à des projets informatiques pour la modernisation de l'administration consulaire, à hauteur de 155 k€ (projets dans le domaine des Français de l'étranger dont CIRCE - suivi des Français détenus à l'étranger - et dans le domaine de l'état civil pour le projet RECE).
3. La réception début 2021 d'une partie de commande de livrets de famille effectuée auprès de l'Imprimerie Nationale : 39 k€.
4. Le paiement de l'acheminement des titres d'identité sécurisés pour le dernier trimestre 2020 : 35 k€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252	30 385 377	212 244 629	181 859 252	30 385 377	212 244 629
	170 642 710	29 671 461	200 314 172	170 642 710	29 722 802	200 365 512

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	181 859 252	170 642 710	181 859 252	170 642 710
Rémunérations d'activité	147 554 911	140 205 361	147 554 911	140 205 361
Cotisations et contributions sociales	33 384 107	29 912 625	33 384 107	29 912 625
Prestations sociales et allocations diverses	920 234	524 724	920 234	524 724
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 580 377	7 316 279	12 580 377	7 383 420
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 580 377	7 316 279	12 580 377	7 383 420
Titre 5 : Dépenses d'investissement		442 374		442 374
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		442 374		442 374
Titre 6 : Dépenses d'intervention	17 805 000	21 912 809	17 805 000	21 897 008
Transferts aux ménages	14 100 000	18 082 613	14 100 000	18 082 813
Transferts aux entreprises		10 000		10 000
Transferts aux autres collectivités	3 705 000	3 820 196	3 705 000	3 804 196
Total	212 244 629	200 314 172	212 244 629	200 365 512

ACTION 1 – CREDITS D'INTERVENTION

POLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (AFE)

Dotation en LFI : 2,3 M €

Consommation AE : 1,96 M€

Consommation CP : 1,96 M€

Les dépenses les plus importantes de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus. Dans le détail, la répartition des dépenses 2020 s'est établie comme suit :

- **Indemnités des 442 conseillers des Français de l'étranger (CFDE) et allocations d'assurance : 1,71 M€.** Ces indemnités sont versées deux fois par an, chaque début de semestre. La différence entre la programmation et les versements effectivement réalisés s'explique par la diminution des indemnités allouées suite à la non-participation de certains élus aux conseils consulaires et par l'absence de présentation systématique des attestations d'assurance requises.
- **Remboursement des dépenses engagées par les 90 conseillers AFE pour leur venue aux sessions: 0,08 M€.** En raison des restrictions de déplacements internationaux générées par la crise sanitaire qui a impacté fortement la participation physique des élus aux sessions de l'AFE à Paris, le montant des remboursements des dépenses engagées a été nettement inférieur à ceux effectués en 2019. En effet, la déclaration de confinement a conduit à l'annulation tardive de la 32^{ème} session de l'AFE (printemps). Quant à la session d'automne (33^{ème}), elle a dû être adaptée au contexte de crise en se tenant à la fois en présentiel et en distanciel (visioconférences) pour permettre aux 2/3 des élus de participer aux débats.
- **Dépenses de fonctionnement : 0,175 M€.** Elles concernent l'organisation des deux sessions annuelles de l'AFE qui se tiennent en mars et en octobre (location de matériel informatique, recrutement d'assistants, service traiteur, sécurité, mobilier) ainsi que celles liées au site internet de l'AFE (maintenance) et aux boîtes de messagerie des conseillers (hébergement). En 2020, les dépenses de fonctionnement accusent une hausse d'environ 21 k€ par rapport à 2019. L'organisation des sessions a été fortement affectée par la pandémie. La session de printemps a été annulée tardivement ainsi que les prestations engagées. En revanche, le coût de l'organisation hybride (présentiel/distanciel) de la session d'automne a été plus onéreux (+43 k€ par rapport à une session classique). En effet, aux prestations habituelles est venue s'ajouter celle de la retransmission audiovisuelle des séances. Cette augmentation a pu être compensée par le disponible induit par l'annulation de la session de mars, et par un redéploiement de crédits (reliquat sur les indemnités et remboursements des conseillers).

En fin de gestion, un reliquat de 152 k€ a été redéployé vers les dépenses d'affaires sociales afin de permettre l'attribution complémentaire d'aides et de soutenir les Français fragilisés par la crise.

POLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

- Fonctionnement de l'administration centrale

Dotation en LFI : 0,34 M€

Consommation AE : 0,087 M€

Consommation CP : 0,089 M€

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires.

Les restrictions de déplacements à l'international et la réduction générale des activités induites par la crise sanitaire expliquent la forte sous consommation de cette enveloppe, en particulier sur l'activité « voyages et missions » (47 k€ consommés en 2020 contre 236 k€ en 2019).

- Service central de l'état civil (SCEC)

Dotation en LFI : 0,95 M€

Consommation AE : 0,88 M€

Consommation CP : 0,85 M€

En raison de la crise sanitaire qui a imposé un ralentissement de l'activité, le coût d'affranchissement annuel, qui représente 85 % du budget du service central d'état civil, s'est élevé à 720 k€, soit 6,9 % de moins qu'en 2019.

Les autres dépenses (location de matériel pour le courrier, contrats annexes, achats fournitures bureau et de consommables, papier, enveloppes) s'élèvent à un peu moins de 130 k€ en CP. Elles ont augmenté de 25 % par rapport à 2019 et sont notamment liées au remplacement de divers équipements, à un audit dans le cadre du changement de marché pour les machines de mise sous pli et à l'achat de licences informatiques.

- Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports

Dotation LFI : 1,09 M €

Consommation AE : 0,54 M€

Consommation CP : 0,55 M€

Acheminement des passeports

Consommation AE : 0,07 M€

Consommation CP : 0,12 M€

L'acheminement depuis l'Imprimerie nationale des passeports biométriques vers les postes consulaires en vue de leur remise aux usagers est effectué, depuis le 1er juillet 2015, par Chronopost dans le cadre de la convention signée entre le MEAE et l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et du marché conclu à cet effet entre l'ANTS et Chronopost.

Les passeports sont acheminés par Chronopost, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 34 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, soit au bureau des visas et passeports diplomatiques (CMV) pour les passeports biométriques diplomatiques et de service délivrés par ou pour le compte du MEAE.

En 2020, l'activité d'acheminement des passeports a été l'une des plus touchées par la pandémie et les restrictions de déplacements afférentes. Les premier et deuxième trimestres 2020 ont vu les demandes des passeports s'arrêter ou chuter drastiquement, ce qui explique la consommation 2020. Les trimestres 3 et 4 sont cependant revenus à un niveau globalement équivalent à celui de 2019.

Achat de documents

Consommation AE : 0,47 M€

Consommation CP : 0,43 M€

Ces dépenses concernent des commandes annuelles de documents consulaires, majoritairement auprès de l'Imprimerie nationale (feuillet d'état civil, livrets de famille, carnets de santé). En 2020, cette enveloppe a été revue à la baisse (780 k€ en LFI 2019 contre 610 k€ en 2020), en prévision notamment de la montée en puissance de la dématérialisation de l'état civil (projet RECE) qui à terme engendrera la suppression des commandes de feuillets d'état civil, un des plus gros postes de dépenses. Ces crédits ont permis de renouveler les stocks de documents sécurisés (passeports d'urgence entre autres). Les crédits non consommés ont été en partie redéployés vers l'aide sociale afin de soutenir les Français de l'étranger fragilisés par la crise.

- Adoption internationale (T3)

Dotation en LFI : 0,06 M€

Consommation AE : 0,01 M€

Consommation CP : 0,01 M€

L'utilisation de la dotation 2020 de la mission de l'adoption internationale a été conditionnée aux effets de la crise sanitaire qui a successivement frappé les continents et les pays d'origine des enfants adoptés en France au cours de

l'année. De fait, cette crise a eu des effets directs sur le fonctionnement et les actions de la MAI : annulation du colloque annuel, réduction du nombre de missions dans les pays d'accueil et annulation de déplacements, y compris en région, annulation de la réunion à Paris du groupe informel d'autorités centrales de pays d'accueil (ICAN).

- Communication

Dotation LFI : 0,1 M€

Consommation AE : 0,13 M€

Consommation CP : 0,07 M€

En 2020, le budget «communication » a été prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde (avant, pendant et après la crise sanitaire). La dotation a également permis l'actualisation et la mise en conformité avec la nouvelle charte graphique de l'Etat, la création de guides pratiques et la participation à des conférences spécialisées. L'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire, en direction des Français résidents ou de passage à l'étranger, passe également par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) et des partenariats avec des médias et des influenceurs. L'organisation des journées du réseau consulaire début janvier 2021, au format 100 % virtuel, a nécessité l'allocation de crédits supplémentaires en fin d'année 2020. Enfin, l'actualisation, l'hébergement, la maintenance et le suivi statistique du simulateur « Retour en France » ont également été financés sur ces crédits.

- Entretien des cimetières civils français à l'étranger

Dotation en LFI : 0,12 M€

Consommation AE : 0,11 M€

Consommation CP : 0,11 M€

Le programme 151 s'efforce de prendre en charge l'entretien courant et la réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger lorsque les autorités locales et / ou les familles des défunts sont défaillantes.

Près de la moitié de la dotation pour cette activité reste consacrée à l'Algérie, le reste étant réparti entre les autres cimetières civils français situés dans le monde selon leurs besoins.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la plus grande partie des crédits alloués à l'entretien des cimetières civils n'a pu être consommée que très tardivement, ces dépenses n'étant pas la priorité première dans le contexte de la pandémie ou les travaux envisagés n'ayant pas pu être effectués en raison de la situation sanitaire.

- Agences consulaires

Dotation en LFI : 1,1 M€

Consommation AE : 1,03 M€

Consommation CP : 1,03 M€

Le réseau comprend actuellement près de 500 agences consulaires en activité situées dans 103 pays. En complément de leur rôle d'influence, de représentation et de soutien aux intérêts français à l'étranger, les consuls honoraires assurent un réel travail de gestion administrative de plus en plus lourd qui s'apparente aux tâches dévolues aux consulats de plein exercice (remise des passeports, tenue de bureaux de vote). Les dotations versées par le MEAE, destinées à la prise en charge totale ou partielle des dépenses incompressibles de fonctionnement des agences, permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau.

L'activité des agences consulaires a été particulièrement impactée par la crise de 2020. Beaucoup ont dû fermer momentanément alors que d'autres ont été bien plus sollicitées qu'à l'accoutumée. C'est la raison pour laquelle les crédits ont été consommés de manière inégale et qu'une faible partie des crédits alloués est restée inutilisée. La

solidité et l'étendue de ce réseau indispensable à l'activité consulaire notamment en gestion de crise ont permis aux consulats de pouvoir absorber la charge de travail supplémentaire engendrée par la crise sanitaire.

- Lutte contre la fraude

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 0,01 M€

Consommation CP : 0,01 M€

Les crédits de lutte contre la fraude ont vocation à permettre aux postes consulaires d'équiper ou de renouveler leurs équipements de détection de la fraude documentaire. Ces crédits sont également utilisés pour permettre la vérification d'actes d'état civil étrangers, facilitant ainsi la détection d'actes irréguliers ou frauduleux, ainsi que la rédaction d'études juridiques par des avocats conseils auprès des postes diplomatiques et consulaires. La pandémie de Covid-19, combinée à la fermeture généralisée des frontières, a toutefois conduit les postes à fortement réduire leur activité. Cette importante diminution de l'activité s'est aussi traduite, en proportion, par une baisse des faits de fraude. Les délégations de crédits accordés ont été ainsi ajustées pour tenir compte de cette baisse.

- Autres dépenses des postes

Dotation en LFI : 0,02 M€

Consommation AE : 0,03 M€

Consommation CP : 0,03 M€

Ces dépenses sont en grande majorité liées à une erreur d'imputation d'un poste (24 k€ au titre de l'aide sociale).

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Dotation en LFI : 4,29 M€

Consommation AE : 2,24 M€

Consommation CP : 2,35 M€

En 2020, la DFAE a poursuivi les différents chantiers de modernisation et de transformation numérique visant à améliorer le service rendu aux usagers et aux agents des services consulaires.

Cet exercice a dû néanmoins intégrer un certain nombre de contraintes liées à la crise sanitaire. Ainsi, pour des raisons principalement liées au confinement et à la sécurité informatique, les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA - expression des besoins) et assistance à maîtrise d'œuvre (AMOE - développement) ont été suspendues durant le premier confinement avant de reprendre progressivement. En raison de leurs enjeux, certains projets ont ensuite dû être renforcés afin de respecter les délais et objectifs fixés.

Ainsi dans le domaine des Français à l'étranger, la dépense (1,3 M€ en CP) a principalement concerné la consolidation et la poursuite des évolutions de l'application ELECTIS, suite à l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU) et dans la perspective des prochaines échéances électorales, permettant notamment la mise en place d'une solution de vote par internet homologuée. Les développements qui auraient dû être interrompus après les élections consulaires ont dû être poursuivis en raison du report du scrutin et de nouveaux besoins comme la réforme des procurations de vote dont la mise en application est prévue pour début 2022.

Une partie importante de la dépense a également été consacrée à la maintenance et à l'évolution des applications liés à la délivrance des titres d'identité et de voyage ; au déploiement de l'outil de mobilité Consuleo qui permet le recueil des demandes de CNIS et passeports depuis l'application TES ainsi que l'accès aux applications consulaires lors des tournées consulaires.

Le logiciel de recouvrement des pensions alimentaires **Isupport**, développé par l'Union européenne, a été intégré et mis à disposition des acteurs concernés depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'application **CIRCE2** pour la gestion des détenus français à l'étranger a été développée et soumise à plusieurs séries de tests et de correctifs, qui sont encore en cours.

La réalisation du **registre de l'état civil électronique (RECE)**, projet numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil ainsi qu'à simplifier et enrichir l'offre de démarches aux usagers, a débuté en 2020. Le budget initialement prévu en 2020 a été revu à la baisse en cours d'année, suite à la fermeture d'un plateau de développement lors du premier confinement, réduisant le coût de l'assistance à maîtrise d'œuvre. Ces travaux non réalisés en 2020 sont reportés ainsi que les dépenses afférentes en 2021. Les réalisations menées en 2020 à hauteur de 500 k€ portent sur la mise en œuvre de la première étape du projet visant à dématérialiser la délivrance d'extraits et copies d'actes de l'état civil, prévue en février 2021. 100 k€ ont également été destinés à la maintenance des outils existants.

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE a continué d'enrichir l'infocentre OSCAR, outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes.

Le **vote par internet** sera l'une des modalités de vote proposées aux Français à l'étranger pour élire leurs représentants lors des **prochaines élections consulaires**. La plateforme de vote par internet a été développée par la société Scytl SA, dans le cadre du marché passé en 2016 par le MEAE. Initialement prévues en 2020, les élections consulaires ont été reportées à mai 2021 en raison de la crise sanitaire. Cette situation a eu pour conséquence le report de plusieurs dépenses prévues en 2020 (organisation du scrutin, envoi des SMS et des courriels pour la transmission des codes de vote aux électeurs et prestations d'audit). En parallèle, des dépenses supplémentaires ont été induites par la prolongation du marché avec Scytl (engagements de 0,46 M€ pour des extensions de licence, des prestations d'hébergement et de maintenance).

Le nouveau marché relatif aux **élections législatives de 2022** a été notifié en septembre 2020. Les montants liés au cadrage du projet, aux spécifications, au paramétrage de la solution ainsi qu'aux premiers tests ont été engagés (pour un montant de 0,44 M€). Cependant, les dépenses sur ce marché en 2020 ont été bien inférieures aux prévisions initiales, expliquant largement la marge constatée au niveau de cette brique. L'économie de ce nouveau marché n'était pas connue au moment où ont été faites les prévisions budgétaires pour 2020. De plus, il a été décidé, en mars 2020, d'internaliser l'hébergement de la solution de vote, qui sera assuré par la direction du Numérique du MEAE (le montant de l'externalisation avait été évalué à 1 M€ sur les 4 ans). Par ailleurs, le marché a été attribué à un prestataire dont l'offre financière est inférieure aux estimations budgétaires hautes envisagées. Enfin, des prestations prévues pour le dernier trimestre 2020, selon un scénario optimiste, seront finalement engagées et dépensées en 2021 au regard d'un calendrier plus justement ajusté.

Enfin, au regard des difficultés liées à la mise en œuvre des prestations nécessaires, l'expérimentation **d'une plateforme d'accueil consulaire (Service France consulaire)**, lancée fin 2019, a été décalée d'un an, permettant ainsi de redéployer la quasi-totalité des crédits prévus en 2020 vers le dispositif de soutien social aux Français à l'étranger. Ainsi, sur les 0,5 M€ initialement prévus, seuls 0,07 M€ (dont 0,03 M€ engagés en 2019) ont été dépensés pour les études techniques préalables à la création du service et la rédaction des marchés portant sur la gestion du centre et sa téléphonie.

POLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 2,41 M€

Consommation AE : 0,05 M€

Consommation CP : 0,07 M€

En 2020, le MEAE devait organiser les élections consulaires (conseillers des Français de l'étranger et délégués consulaires en mai, puis conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger en juin) et les élections sénatoriales (en septembre). S'agissant d'élections spécifiques aux Français établis hors de France, aucune contribution n'était demandée au ministère de l'Intérieur.

La très faible consommation des crédits élections en 2020 s'explique par le report des élections consulaires de 2020 en 2021 (loi n° 2020-760 du 22 juin 2020). Les crédits non consommés font l'objet d'un report en 2021 pour un montant de 2,2 M€.

Administration centrale

Consommation AE : 0,02 M€

Consommation CP : 0,04 M€

Les quelques dépenses d'administration centrale correspondent principalement à des dépenses de communication en vue des élections consulaires initialement prévues en mai (création de supports, achat d'espaces publicitaires) et au conditionnement des enveloppes de scrutin fin 2020.

Étranger

Consommation AE : 0,03 M€

Consommation CP : 0,03 M€

Avec le report des élections, la consommation des crédits a été très faible et correspond essentiellement à des tournées consulaires en vue de recueillir des procurations de vote : avant la mi-mars, en vue des élections consulaires de mai ; puis, dans une moindre mesure, avant octobre, en vue de la consultation en Nouvelle-Calédonie.

ACTION 1 – CREDITS D'INTERVENTION

Adoption internationale

Dotation en LFI : 0,71 M€

Consommation AE : 0,39 M€

Consommation CP : 0,34 M€

Les crédits d'intervention de la mission de l'adoption internationale (MAI) poursuivent deux objectifs principaux : d'une part, le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI est chargée du pilotage et du contrôle des activités dans le double cadre posé par la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et de la coopération en matière d'adoption internationale et par les articles pertinents du code de l'action sociale et des familles, et, d'autre part, le soutien de projets de coopération mis en œuvre dans des pays d'origine retenus comme prioritaires afin de les appuyer dans l'application des grands principes de la Convention de La Haye et des mesures de protection de l'enfance.

En 2020, les crédits de subvention ont permis le financement de 4 conventions triennales d'objectifs et de moyens, l'octroi de subventions à 5 opérateurs qui font toutes l'objet de compte rendu d'utilisation et de présentation de justificatifs, d'une subvention à une association de parents adoptifs et de majeurs adoptés ainsi qu'une subvention au Service Social International pour un total de 0,27 M€. Deux des quatre conventions triennales d'objectifs et de moyens sont arrivées à échéance en 2020 et n'ont pas été renouvelées. Les deux autres ont été renouvelées dont l'une concerne la Fédération Française des Organismes Agréés pour l'Adoption (FFOAA) qui regroupe une quinzaine d'opérateurs auprès desquels elle assure une mutualisation des moyens et des opérations.

Les crédits de coopération, transférés en 2019 sur le P151, ont permis de mettre en œuvre des projets en concertation étroite, selon les cas, avec les SCAC et/ou les consulats des pays d'origine. En 2020, 15 projets différents ont été sélectionnés et lancés dans 10 pays d'origine considérés comme prioritaires par la MAI. Ils ont représenté un montant total de 0,23 M€. Une partie des crédits non consommés a été réallouée au plan de soutien des Français à l'étranger.

Rapatriements et hospitalisations

Dotation en LFI : 0,8 M€

Consommation AE : 0,55 M€

Consommation CP : 0,55 M€

- **Rapatriements et assistance aux Français en difficulté à l'étranger**

Le coût total des dépenses de rapatriement effectuées en 2020 est de 0,53 M€ en AE et en CP (pour mémoire, le retour des Français bloqués à l'étranger au printemps 2020 suite à la fermeture des frontières et liaisons internationales a été financé depuis le programme 105).

Dans le périmètre d'intervention du programme 151, 187 personnes ont été rapatriées, contre 193 en 2019. Parmi nos ressortissants rapatriés, 43 l'ont été pour raison médicale* (parmi eux 3 évacuations sanitaires urgentes) et 144 sur critères d'indigence. A ce titre, 59 personnes ont été accueillies par l'association France Horizon, partenaire du MEAE qui a pour objectif l'accueil et l'insertion durable des Français de retour de l'étranger en situation de grande précarité. En raison de la crise sanitaire, de nombreuses personnes en situation d'indigence ont par ailleurs été aidées afin de regagner le domicile de leurs proches en France : 62 compatriotes ont ainsi été accueillis par leur famille en 2020, contre 44 en 2019. Une personne a pu quant à elle être hébergée à son retour par une association. Enfin, 22 bacheliers français boursiers de l'AEFE ont pu bénéficier d'un rapatriement pour études supérieures en France.

Le coût moyen d'un rapatriement est de 2 832 € en 2020, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par le caractère fluctuant des tarifs aériens (notamment en raison de la crise sanitaire), de l'éloignement géographique de nos compatriotes et de l'urgence variable dans laquelle se trouvent nos ressortissants, laissant une marge de manœuvre et une flexibilité plus ou moins importantes dans le choix des dates de vols. Par ailleurs, sur le plan sanitaire, les infrastructures médicales locales ne permettant pas systématiquement la réalisation d'actes hospitaliers complexes dans des conditions sanitaires satisfaisantes, le rapatriement peut demeurer le seul dispositif permettant une prise en charge médicale adaptée. La recherche systématique de financements annexes (famille, solidarité de la communauté française, sociétés d'entraide) permet de limiter ces dépenses en vue de préserver les deniers publics et de ne les mobiliser que pour des cas d'extrême urgence.

Trois évacuations sanitaires (rapatriement en avion médicalisé de patients dont le pronostic vital est engagé) ont été recensées en 2020, pour un coût total de 0,15 M€.

- **Hospitalisations à l'étranger**

Dans des cas très exceptionnels où le pronostic vital d'un compatriote est engagé à court terme, que l'intéressé nécessite d'être hospitalisé en urgence et que les infrastructures médicales locales permettent la réalisation d'actes chirurgicaux dans des conditions satisfaisantes (sans qu'un rapatriement vers la France n'apporte une offre supérieure au regard de la qualité des soins disponibles localement), le MEAE a été amené à prendre en charge certains frais liés à l'hospitalisation de nos compatriotes à l'étranger.

Ces dispositifs de financement s'appliquent à des ressortissants en situation d'indigence avérée et obéissent, tout comme les rapatriements sanitaires, à une logique d'avance de frais accordée sur engagement de remboursement.

Au cours de l'année 2020, 7 hospitalisations à l'étranger ont été prises en charge pour un coût total de 24 079 €.

* Les rapatriements sanitaires mentionnés ici ne concernent pas les cas de Covid-19, qui ont été gérés par le Centre de Crise et de Soutien du MEAE, qui relève du programme 105.

Subventions aux organismes d'aide

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2020. Les crédits non utilisés ont été redéployés au profit d'autres activités du programme 151.

Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Dotation en LFI : 0,38 M€

Consommation AE : 0,96 M€

Consommation CP : 0,96 M€

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 – article L.766-2-3 – a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie, dite "aidée", qui a pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'Etat prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de l'action sanitaire et sociale est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2020, 0,38 M€ ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE. Une dotation complémentaire de 0,58 M€ a été attribuée en cours de gestion afin de tenir compte de la forte augmentation en 2020 du coût du dispositif de la catégorie aidée. La subvention totale pour 2020 s'élève donc à 0,96 M€. En 2020, ce dispositif a bénéficié à 2 097 adhérents pour un coût global de près de 3,8 M€, dont 3,6 M€ au titre des allègements de cotisations.

Aide sociale

Dotation en LFI : 13,30 M€

Consommation AE : 17,77 M€

Consommation CP : 17,77 M€

En 2020, l'aide sociale a particulièrement été impactée par la pandémie de Covid-19. Alors que 13,3 M€ étaient prévus en LFI 2020, ce sont finalement près de 17,8 M€ qui ont été alloués aux Français de l'étranger en difficulté.

En mars 2020, la Commission Permanente pour la Protection Sociale des Français de l'étranger a accordé 13,4 M€ de crédits d'aide sociale aux postes, sur la dotation de 12,8 M€ après application de la réserve de précaution (4 %).

En complément, et afin de répondre aux besoins accrus de nos compatriotes, fragilisés par la crise sanitaire, un secours occasionnel de solidarité (SOS) a été mis en place fin avril 2020 dans le cadre du dispositif de soutien aux Français de l'étranger. En ce sens, un abondement de 50 M€ a été octroyé dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative de l'année (LFR3). Ces crédits ont cependant été gelés et le financement de cette aide a pu être assuré, pour l'année 2020, par le redéploiement de marges identifiées sur le programme 151 et d'une partie du reliquat des crédits obtenus au titre de l'aide à la scolarité en LFR3.

Par type d'aide, les dépenses 2020 ont été ventilées de la façon suivante:

	Bénéficiaires identifiés lors de la commission permanente	Bénéficiaires réels au cours de l'année 2020	montants en M€
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 837	1 876	5,5
Allocations pour les handicapés (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 656	1 719	6,0
Allocations à durée déterminée (ADD)	37	79	0,2
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	406	431	0,6
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	105	106	0,4
TOTAL (prestations mensuelles)	4 041	4 211	12,7
Secours occasionnels (dont SOS, en nombre de mois versés)	/	29 260	4,9
Aides exceptionnelles (en nombre de mois versés)	/	359	0,2
TOTAL GENERAL (allocations et aides ponctuelles)	/	/	17,8

Quelques points méritent d'être soulignés :

S'agissant de l'activité par type d'allocation :

- Les montants consacrés aux allocations de solidarité, aux allocations adulte handicapé et aux prestations d'assistance consulaire (UE) sont en légère baisse par rapport à 2019, notamment du fait de la baisse des taux de base dans bon nombre de postes (43 baisses).
- Les dépenses liées aux allocations pour enfants ont connu une hausse importante. Si celle-ci reste mesurée s'agissant de l'allocation pour enfant handicapé, la hausse enregistrée par les secours mensuels spécifiques enfants (enfance en détresse) est plus importante (+32 %), en raison de l'évolution du nombre de bénéficiaires (+12 %), mais aussi de celle des montants accordés, plus élevés que par le passé.
- Enfin, les allocations à durée déterminée – ADD ont connu une hausse significative en raison de la crise économique provoquée par la pandémie qui a amené un nombre plus élevé de nos compatriotes (79 en 2020 contre 42 en 2019) à solliciter cette aide (pour une durée de 6 mois maximum), notamment dans les situations où le SOS, même renouvelé, s'avérait insuffisant.

S'agissant du nombre de bénéficiaires de prestations mensuelles :

- 4 041 allocataires ont été identifiés lors de la commission permanente de mars 2020, contre 3 977 en 2019 (+1,6 %). Ce chiffre est à distinguer de celui du nombre réel d'allocataires dans l'année qui a également connu une légère hausse (+ 0,81%).
- Alors que le nombre de bénéficiaires des allocations pour adultes connaît une baisse modérée (-2,2% pour l'allocation de solidarité, -7,6 % pour l'allocation adulte handicapé et -9,4 % pour la prestation d'assistance consulaire), le nombre des allocataires enfants enregistre une forte hausse : +15,2 % pour l'allocation enfant handicapé, +12,4 % pour le secours mensuel spécifique enfant.
- La baisse du nombre des allocataires adultes (à l'exception des bénéficiaires de l'allocation à durée déterminée, cf. supra) s'explique en partie par le vieillissement de la communauté concernée, en partie aussi par la baisse du taux de base dans de nombreux postes en Amérique du Nord, du Sud et en Europe ayant pour conséquence la mise hors barème de certains demandeurs d'allocations.

- Les fortes hausses de l'allocation enfant handicapé et du secours mensuel spécifique enfant trouvent leur origine notamment dans la meilleure connaissance du dispositif d'aides sociales par nos communautés à l'étranger, grâce aux efforts de communication déployés par les postes et les élus, mais aussi en raison de la fragilisation d'une partie de nos compatriotes, jusque-là non éligibles à ces aides, dans le contexte de la crise économique mondiale due à la pandémie du coronavirus.

En ce qui concerne les aides ponctuelles :

- L'enveloppe d'aides ponctuelles a été fixée à 477 860 € (contre 453 080 € en 2019, soit une hausse de 5,5 %) par la commission permanente de mars 2020.
- La crise du coronavirus a bouleversé ces prévisions. Dès avril 2020, un dispositif de soutien aux Français de l'étranger, le SOS, a été mis en place au bénéfice de nos compatriotes résidant à l'étranger. Initialement conçu comme une aide ponctuelle, à versement unique et soumis aux conditions de non cumul avec les aides familiales, amicales, associatives ou aides publiques du pays hôte, le dispositif du SOS a fait l'objet de deux vagues d'assouplissement de critères qui en ont permis le renouvellement et le cumul avec d'autres aides. En 2020, près de 30 000 versements de SOS ont été effectués en faveur des foyers de Français en difficulté, pour un montant total de 4,7 M€. Les aides ont été calculées par pays en fonction des montants alloués aux allocataires d'aides sociales directes, sur la base du soutien exceptionnel similaire alloué en 2020 en France de 150 € par foyer avec un complément de 100 € pour chaque enfant à charge. Ainsi, 15 300 secours ont été alloués aux ménages et 14 320 pour les enfants.

Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)

Dotation en LFI : 0,41 M€

Consommation AE : 2,18 M€

Consommation CP : 2,17 M€

Partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), dont certains gèrent des maisons de retraite, jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

En 2020, 0,41 M€ ont été inscrits en loi de finances au titre des OLES. Compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire et du rôle crucial joué par ces organismes, il a été décidé de leur accorder tout au long de l'année 2020 des subventions exceptionnelles afin de soutenir leur action au profit de nos compatriotes en difficulté.

Des redéploiements de crédits au sein du programme 151, notamment permis par le report de la campagne du STAFE 2020 (cf. infra), ont permis ainsi d'octroyer plus de 2,18 M€ à 108 associations.

Centres médico-sociaux (CMS)

Dotation en LFI : 0,2 M€

Consommation AE : 0,19 M€

Consommation CP : 0,19 M€

En 2020, 0,2 M€ ont été inscrits en LFI au titre des centres médico-sociaux (CMS).

Au total, 0,19 M€ ont été versés aux CMS, sous forme de délégation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes.

9 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2020 : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bamako, Brazzaville, N'Djamena, Ouagadougou, Niamey et Yaoundé, gérés par une association de droit local. Trois autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention en 2020 : Bangui, Lomé, et Conakry.

Les crédits de fonctionnement et subventions accordés ont été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux lourds. Les CMS ont également reçu des dotations complémentaires de la part du Centre de Crise et de Soutien du MEAE, sur le programme 105, afin de faire face aux besoins générés par la crise sanitaire.

Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Créé en 2018 en relève du dispositif de la réserve parlementaire, le fonds de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) repose sur l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique. Il contribue au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones.

Compte-tenu de la situation sanitaire et des restrictions mondiales concernant la tenue d'évènements par les associations, il a été décidé en 2020 de reporter la campagne du STAFE à début 2021. Les crédits dédiés, soit 2 M€ en LFI, ont été intégralement redéployés vers d'autres domaines de l'action sociale sur le programme 151 et notamment vers les associations venant en aide aux Français de l'étranger en difficulté.

ACTION

02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 542		2 542
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 542		2 542
Titre 6 : Dépenses d'intervention	105 310 000	140 797 600	105 310 000	140 797 600
Transferts aux ménages	105 310 000	140 797 600	105 310 000	140 797 600
Total	105 310 000	140 800 142	105 310 000	140 800 142

Aide à la scolarité

Dotation en LFI 2020 : 105,31 M€

Consommation en AE : 140,8 M€

Consommation en CP : 140,8 M€

En 2020, 105,31 M€ ont été ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité. Après application de la réserve de précaution modulée au sein de la mission AEE, la dotation disponible s'est élevée à 99,1 M€. Suite à la mise en place du dispositif de soutien aux Français à l'étranger, la LFR3 a abondé le programme 151 afin de pourvoir à la dégradation prévisible de la situation économique des familles en 2020 et 2021. Sur les 50 M€ alloués, 41,7 M€ ont été finalement attribués, portant le versement total à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à 140,8 M€ en 2020, dont 0,31 M€ spécifiquement au titre de l'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap (bourses ASESH).

Principaux résultats en matière d'aide à la scolarité en 2020

En 2020, **25 494 bourses scolaires** ont été attribuées pour **30 441 demandes** déposées. Les campagnes 2019/2020 du rythme nord et 2020 du rythme sud ont enregistré une hausse du nombre de demandeurs (+2,8 %) ainsi que du nombre de boursiers (+3,7 %). Ceci résulte directement de l'impact de la crise sanitaire qui a occasionné 754 nouvelles demandes en recours gracieux au titre du seul dernier trimestre de l'année scolaire 2019/2020.

Les mesures mises en œuvre pour permettre un accès plus grand des familles françaises en difficulté se sont ainsi traduites par une augmentation du montant des bourses accordées mais dans une moindre mesure qu'attendu. En effet, deux raisons expliquent cette situation. **La fermeture des établissements pendant de longs mois a réduit les montants des bourses parascolaires qui avaient été attribuées au cours des périodes précédentes ce qui a minoré le montant des bourses consommées (d'environ 8 M€). De même, l'évolution des taux de change a été favorable à l'euro ce qui a réduit le montant effectivement attribué. Ce phénomène est particulièrement sensible dans les pays relevant du rythme sud (-1,5 M€).**

Au global, ce sont 109,87 M€ qui ont été attribués en commission à l'occasion de la campagne de bourses 2020 (recours 2019/2020 ; année scolaire 2020/2021 rythme nord ; année scolaire 2021 rythme sud). Néanmoins, en raison du décalage du calendrier des campagnes de bourses en 2020 et des raisons énoncées supra, **le montant net versé sur l'exercice 2020 s'est élevé à 89,2 M€**. Le solde est en cours de versement sur l'exercice 2021.

Les crédits versés et non utilisés en 2020 viendront renforcer le budget 2021 de l'AEFE.

ACTION

03 – Instruction des demandes de visa

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Instruction des demandes de visa	55 078 421	225 000	55 303 421	55 078 421	225 000	55 303 421
	57 177 634	177 036	57 354 670	57 177 634	149 547	57 327 181

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	55 078 421	57 177 634	55 078 421	57 177 634
Rémunérations d'activité	46 509 594	46 978 923	46 509 594	46 978 923
Cotisations et contributions sociales	8 340 998	10 022 890	8 340 998	10 022 890
Prestations sociales et allocations diverses	227 829	175 820	227 829	175 820
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	225 000	177 036	225 000	149 547
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	225 000	177 036	225 000	149 547
Total	55 303 421	57 354 670	55 303 421	57 327 181

Les crédits du fonds de concours « remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » concernent la mise en œuvre de trois projets FSI (Fonds de Sécurité Intérieure) et un projet FAMI (Fonds Asile et Migration). Ces projets font l'objet d'un conventionnement avec le ministère de l'intérieur (Direction Générale des Etrangers en France), autorité responsable de ces Fonds.

Les trois projets FSI concernent la formation des agents des services des visas, la rénovation des services des visas et les missions d'audit des services des visas notamment dans le cadre de l'externalisation de la collecte des demandes de visa. Le projet FAMI concerne les vérifications d'actes d'état civil pour des demandes de visa déposées dans le cadre des procédures de regroupement familial OFII et de réunification familiale OFPRA.

En 2020, en raison de la crise sanitaire et des restrictions des déplacements internationaux, ces crédits n'ont pas pu dans leur grande majorité être utilisés conformément aux prévisions établies dans le cadre des projets FSI :

- pour les actions de formation des agents des services des visas : aucun stage n'a pu être organisé ;
- pour les missions d'audit des services des visas : seules 5 missions d'appui, audit et contrôle de l'externalisation ont été réalisées entre le 1 janvier et le 11 mars 2020 ;
- pour les travaux de réhabilitation des services des visas dans les postes où la France représente un autre État membre : 5 postes en ont été bénéficiaires (Cameroun, Vietnam, Mozambique, République du Congo, Maroc) pour un montant représentant plus de la moitié de l'enveloppe prévue pour ce projet.

Les crédits FAMI liés à la vérification des actes d'état civil ont été délégués à nos postes au Bangladesh et au Pakistan, principaux acteurs de ce projet.

Les trois projets FSI ont été renouvelés pour une période de 2 ans (2020-2021) subventionnés par les fonds européens 2014-2020 et les trois avances de 50% ont été versées sur le Fonds fin 2020 (pour un total de 202 500 €). Le projet FAMI s'est terminé le 31 décembre 2020, une demande de subvention pour le renouvellement du projet devrait être formulée en 2021, dès que les objectifs des fonds européens 2021-2027 auront été fixés.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	101 634 093	101 634 093	105 310 000	105 310 000	140 797 600	140 797 600
Transferts	101 634 093	101 634 093	105 310 000	105 310 000	140 797 600	140 797 600
CAMPUS France (P185)	30 000	30 000			10 000	10 000
Transferts	30 000	30 000			10 000	10 000
Total	101 664 093	101 664 093	105 310 000	105 310 000	140 807 600	140 807 600
Total des transferts	101 664 093	101 664 093	105 310 000	105 310 000	140 807 600	140 807 600

En 2020, 105,31 M€ ont été ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité. Après application de la réserve de précaution modulée au sein de la mission AEE, la dotation disponible s'est élevée à 99,1 M€. Suite à la mise en place du dispositif de soutien aux Français à l'étranger, la LFR3 a abondé le programme 151 afin de pourvoir à la dégradation prévisible de la situation économique des familles en 2020 et 2021. Sur les 50 M€ alloués, 41,7 M€ ont été finalement attribués, portant le versement total à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à 140,8 M€ en 2020, dont 0,31 M€ spécifiquement au titre de l'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap (bourses ASESH).